

20c.

# Journal du Lot

20c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	9 fr.	16 fr. 50	30 fr.
	9 fr. 50	17 fr. 50	32 fr.

TÉLÉPHONE 31

COMPTÉ POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance  
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAÛCINS, 1. — CAHORS

A. COUËSLANT Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

### Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 50
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 50
RÉCLAMES 3 <sup>e</sup> page	2 fr. 50
» 2 <sup>e</sup> page	4 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LES ÉVÉNEMENTS

Pourquoi il est désirable que la Conférence de Londres n'échoue pas. — Quelques lueurs sur les beautés du régime communiste.

La Conférence de Londres n'a pas encore abordé le vif du débat que déjà des hommes pleins de douceur présentent son échec.

Pourquoi ? Parce qu'ils le désirent. Et cette raison leur paraît suffisante. Leur esprit ne se dégage pas de cette sensation qui est d'ordre instinctif et presque animal : cela est bon puisque cela me plaît et tout le reste est mauvais.

Sans doute on les embarrasserait fort en les priant d'exposer là-dessus une petite démonstration raisonnée.

— Où sont donc pour la France les avantages que vous verriez à l'échec définitif de ces négociations ?

— C'est que la France resterait libre de faire ce qu'elle voudrait en matière navale. Elle pourrait se donner la flotte qu'il lui faut.

— Ce serait un « avantage » à la condition que ce fût une faveur spéciale et exclusive. Mais la France ne serait pas seule à jouir de ce droit.

De cette « liberté », les autres pays profiteraient eux aussi... Croyez-vous donc qu'ils n'en useraient pas pour nous empêcher de prendre sur eux une supériorité que les mettrait à notre merci ? Soyez sûrs que si nous augmentions notre flotte, ils augmenteraient la leur. Et alors où serait l'avantage ?...

Nous le connaissons ce système qu'on appelle la course aux armements. Il est à la fois ruineux et inefficace. C'est comme un remède qui coûte très cher et qui ne guérit pas. On l'a pratiqué pendant longtemps en Europe et nous avons vu ce que ça donne comme résultat...

« Il n'y a que ce moyen-là, nous disaient-ils avant 1914, pour garantir la paix... L'expérience est faite et elle nous suffit ! C'est pourquoi nous cherchons autre chose. Et nous ne voyons pas d'inconvénients à ce que, les proportions restant ce qu'elles sont entre les divers pays intéressés, on essaye de les établir sur un plan plus économique... »

— Il ne faut pas faire d'économies sur la défense nationale !... — Eh ! n'est-ce pas une forme de défense nationale que de vous empêcher de ruiner la nation ?...

Dans ce procès que nos confrères quotidiens appellent « le procès des fausses traites soviétiques », toute la question est de savoir si les plaignants ne sont pas les coupables. Et ce ne serait pas si original qu'on le croit. La tactique est vieille du cambrioleur qui se sauve en criant « au voleur » !...

Le jury aura peut-être dit son sentiment là-dessus au moment où ces lignes paraîtront. En attendant, il n'est pas défendu de s'instruire en lisant le récit de ces débats. Ils ont provoqué certains témoignages qui sont comme des projections de lumière dans cette sombre caverne moscovite.

En particulier celui de M. Gedzewitch. Il fut professeur de droit dans une Université bolcheviste. Il est actuellement professeur de droit à La Haye et chargé de cours à la Faculté de Paris. Il présente donc des garanties de savoir et de moralité !... Prié par la défense de renseigner un peu le jury sur les précédents et les principes de la « justice » soviétique, il a dit des choses comme celles-ci qui sont à faire frémir :

« C'est tout à fait autre chose que ce que l'Occident est apte à concevoir. La loi n'existe qu'en fonction de la politique. C'est la loi même qui prescrit au juge d'interpréter la loi suivant l'opportunité politique. »

« Un vingtième environ des délits et crimes est condamné. Les dix-neuf autres échappent au jugement parce que qu'il n'est pas conforme à l'utilité politique qu'ils soient condamnés. »

« En un mot la légalité soviétique c'est l'exécution des ordres du parti communiste. Est moral ce dont le parti communiste a besoin. Il y a des lois secrètes qu'on n'a le droit ni de publier ni d'enseigner : celle de 1924, par exemple, qui porte extension de la compétence de la Guépéou jusqu'à fusiller qui lui

« plaie sans jugement et sans rendre compte à personne. »

Il y a en ces quelques phrases une telle accumulation d'horreurs et d'infamies qu'on a peine à y croire. Le plus répugnant c'est cette sorte de lartuferie sanglante qui codifie l'injustice et qui donne au crime sa consécration légale.

Aux temps du servage, pas très anciens dans la Russie, il y avait les droits du Seigneur, qui pouvait emprisonner, fouetter, torturer, violer et tuer à son gré. On avait aboli ces abominations. Il a fallu que vienne le règne des bolchevistes — ces libérateurs de l'humanité — pour les rétablir en les concédant à d'autres privilégiés. Il y a maintenant les droits du communiste !...

Celui-là peut tout faire contre les autres. D'avance, il est absous. Que dis-je ? Il n'est même pas poursuivi ! Il n'est même pas inquiété ! La loi ordonne au juge de ne pas le juger. Tous ses crimes sont justes puisqu'ils sont l'exercice d'un droit reconnu. Tous ses forfaits sont légaux ! Ce sont ses victimes qui ont tort !

Le Code soviétique prévoit qu'il peut-être d'utilité politique de voler, violer, déporter, assassiner. Il fait entrer ces crimes dans la catégorie des actes légitimes du pouvoir. Et, d'avance, par une loi qui doit rester secrète, ce Code reconnaît le droit de tout faire aux innombrables mouchards de la Guépéou qui constituent l'armature solide du régime. Sans jugement et sans même à avoir à rendre compte de leurs crimes et de la vie des habitants...

Décidément, ces bolchevistes sont de bien dégoûtants personnages. Mais que penser du peuple qui les subit ?

Emile LAPORTE.

### UN PETIT MOT D'ECRIT

## QUAND LE TIGRE S'AMUSAIT

Le Tigre — puisque aussi bien c'est sous ce nom qu'il est entré dans l'histoire — le Tigre ne grondait pas sans trêve et les chaumes bourrus de ses sourcils se défronçaient quelquefois. Mais ses instants de gaieté, voire de facétie, étaient toujours un peu rudés et la griffe ne disparaissait jamais entièrement dans la patte de velours.

Au temps qu'il était président du Conseil, avant 1914, une réunion du cabinet eut lieu un jour à Rambouillet, chez le Président de la République. A la table autour de laquelle les Excellences avaient pris place, M. Gaston Doumergue, ministre des colonies, se trouvait le voisin du chef du Gouvernement. Tous ces messieurs avaient déposé devant eux leurs serviettes. Or, celle de M. Doumergue était, d'habitude, admirable. Toute neuve, d'un maroquin finement grenu, un amour de portefeuille !

Et noté qu'il était président du Conseil, pour cela de suite ou de diriger la discussion, Clemenceau attira à lui la belle serviette, l'ouvrit, en sortit tous les papiers, pièces et documents qu'elle renfermait ; puis, saisissant sa propre serviette, qui était toute vieille, usée aux coins et décousue ça et là, il la vida elle aussi de tout son contenu. Après quoi, il y inséra tout ce qu'il avait retiré de la serviette de M. Doumergue, et dans celle-ci il mit tout ce qui était primitivement dans la sienne. Finalement, chacun eut devant lui, M. Doumergue l'antique serviette de Clemenceau et celui-ci la toute fraîche acquisition de M. Doumergue.

M. Doumergue, intrigué et perplexe, pensait : « C'est une blague ! Il me rendra mon bien tout à l'heure. » Mais il était loin de compte. Dans le train qui ramenait les ministres à Paris, Clemenceau ne quitta pas la serviette conquise, la serrant sur son cœur et sans un mot d'explication.

M. Doumergue était rentré chez lui, assez désorienté. Mais, dès le lendemain, il recevait une délicieuse miniature du dix-huitième avec une carte où Clemenceau avait écrit sous son nom : « En remerciement du don spontané d'une serviette. »

Jeux de Tigre ! Celui-là l'avait spécialement divertit. Naguère, le Père-la-Victoire montrait à M. Doumergue, qui l'était venu voir, cette fameuse serviette, à l'intérieur de laquelle il avait fait pyrographier en lettres d'or :

Don spontané de Gaston Doumergue à Georges Clemenceau.

Après tant d'années, après la guerre, l'armistice et le traité de Versailles, le souvenir de ce tour de passe-passe l'enchantaient encore.

LOUIS MARSOLLEAU.

## Informations

### Election législative

Une élection législative complémentaire a eu lieu dimanche dans la circonscription de Ribeaucellé (Haut-Rhin) pour pourvoir au remplacement de M. Pneger, élu sénateur.

Inscrits, 14.431 ; votants, 12.652 ; suffrages exprimés, 12.133. Ont obtenu : Rieder, catholique national A. P. N. A., 4.829 voix ; Dorner, U. P. R., 3.844 ; Rieth, socialiste français, 3.182 ; Waleh, communiste, 273. Ballottage.

### Au Congrès socialiste

Le Congrès socialiste qui s'est réuni à Paris, s'est prononcé contre la participation par 2.059 mandats contre 1.479.

### Pour glorifier Pasteur

Pour glorifier Pasteur, l'Administration des beaux-arts désire ériger une statue du grand homme sur l'une de nos frontières. Grâce aux indications de M. Victor Bérard, sénateur du Jura, son choix s'est porté sur le village des Rous-ses : la statue s'élèvera non loin de la ligne de tramway de Mores-Saint-Cergues-Nyons qui relie la France à la Suisse. Pasteur affectionnait particulièrement le haut Jura et le plateau des Rous-ses.

Ce monument sera inauguré en juillet prochain.

### L'accord franco-polonais

M. Henry Chéron, ministre des Finances, a signé avec une délégation polonaise conduite par M. Mrozowski, président de la Cour Suprême de Varsovie, un accord relatif au remboursement des emprunts de l'armée d'Halber et des contingents polonais ayant opéré en Russie et en Sibérie.

### Caisse autonome d'amortissement

Le Comité financier de la Caisse d'amortissement s'est réuni sous la présidence de M. le sénateur Milan.

Il a fixé le montant maximum que la circulation des Bons de la Défense nationale ne devra pas dépasser en 1930 : ce maximum qui était de 35.487 millions a été ramené pour 1930 à 28.211 millions.

Le Comité a arrêté également le montant total des Bons de la Défense nationale qui pourront être émis en février 1930 et il a été appelé à formuler son avis sur les conditions dans lesquelles les bons de caisse établis en conformité de la convention du 23 juin 1928 passée avec la Banque de France, pourraient être mis en circulation.

### En Espagne

Dans une note officielle communiquée à la presse le général Primo de Rivera dit que :

Désireux de savoir si le régime dictatorial peut toujours compter sur la confiance et l'appui de l'armée et du peuple, il a invité tous les capitaines fédéraux de l'armée et de la marine, les chefs des forces espagnoles au Maroc, les directeurs généraux de la gendarmerie, des invalides et des carabinieri, à lui faire connaître si le régime dictatorial mérite encore leur confiance.

« Dans le cas d'une réponse négative, les chefs de la dictature et le gouvernement résigneraient incessamment leurs pouvoirs. »

La note dit en terminant que devant la délicate et grave question résultant pour le régime de cette consultation, le général Primo de Rivera a demandé une réponse immédiate à toutes les personnalités consultées.

### Après La Haye

M. Schöber a exposé à la commission principale du Parlement autrichien les détails des accords de La Haye qui ont abouti, a-t-il dit, « à la libération totale pour l'Autriche de toutes charges financières résultant des traités de paix. »

La Commission a exprimé ses remerciements à M. Schöber.

Le Conseil des ministres de Tchéco-Slovaquie a entendu un exposé détaillé de M. Bénéš, ministre des Affaires étrangères, sur la conférence de La Haye et ses résultats. Après discussion, le Conseil des ministres a exprimé à l'unanimité ses remerciements aux deux délégués de la Tchéco-Slovaquie à La Haye, MM. Bénéš et Osusky, ainsi qu'aux experts.

### Les faux billets en Europe

Le « Sunday Referee » signale l'alarme que cause dans tous les milieux financiers d'Europe la contrefaçon des billets de banque qui ne fait que croître depuis la guerre et qui a pris tant d'extension qu'on a dû faire appel à la Société des Nations pour aider à la combattre.

A Berlin, les banques ont dû refuser d'accepter les billets en dollars. Il y a une véritable inondation de faux billets en Europe. Ils sont si bien imités que les personnes les plus compétentes peuvent s'y tromper.

### 19 conjurés arrêtés à Mexico

x-neuf personnes, dont plusieurs femmes, ont été arrêtées sous l'inculpation de comploter l'assassinat de plusieurs personnalités importantes.

### LE PEU DE MOTS...

— On annonce la mort de Mrs Rebecca Lamer Felton, la première femme qui fut sénateur aux Etats-Unis. Elle était âgée de 94 ans.

— La Cour d'assises du Nord a condamné à mort le nommé Bergeron, qui assina un meunier de Cassel. Son complice, Anselme, a été condamné aux travaux forcés à perpétuité.

— Les époux Guyard, fermiers des hôtices de Cluny depuis 50 ans, viennent de célébrer leurs noces de diamant.

— Un prix de 50.000 livres est fondé par couronner la meilleure œuvre sur « l'Annunzio, poète et soldat ».

— On est sans nouvelles de l'avion commercial qui, parti de Casablanca, transportait un passager et le courrier de l'Amérique du Sud.

## NOS ÉCHOS

### Pour remplacer Dorgelés.

Dimanche, les Ecrivains Combattants avaient à élire leur nouveau Président. M. Roland Dorgelés n'ayant pas voulu se représenter, c'est M. Claude Farrère qui lui succéda.

Au déjeuner qui suivit l'Assemblée générale, l'Association avait invité en bloc l'Académie Goncourt. Six de ses membres, MM. J. A. Rosny, Pol Neveux, Gaston Chérau, Léon Hennique, Jean Ajalbert et — miracle fort commenté — M. Lucien Descaves qui, pourtant, depuis la guerre ne se rend plus aux déjeuners Goncourt et vote toujours par correspondance. Il tenait à marquer ainsi l'es-time qu'il professe à l'égard de Dorgelés, pour lequel il n'avait pas pu voter, le 5 décembre dernier, des engagements antérieurs liant sa voix à la candidature de Duhamel. L'Association comptait aussi sur M. Léon Daudet, mais le polémiste envoya au cours du repas un mot que le Président jugea inutile de lire. Quant à Raoul Ponchon, il s'était excusé par un quatrain gaillard que la présence de dames empêcha, seule, de divulguer.

Pour rappeler un souvenir durable à son année de Présidence des Ecrivains Combattants, les membres de l'Association firent à M. Roland Dorgelés un fort joli cadeau, qui est aussi un fort joli geste.

A son insu, on recueillit sur trois cents feuilles-hollandaises trois cents opinions des Ecrivains anciens combattants sur l'œuvre de l'auteur des « Croix de Bois ». Le tout fut relié et remit au Président sortant, aussi rouge que le reliure du bouquin.

Il se leva pour remercier, et dit : « Cela me fera trois cents pages à lire et à méditer !... »

M. Lucien Descaves alors lui souffla : — « Et trois cents lettres à écrire en remerciements... »

— Et trois cents lettres à écrire en remerciements, comme le dit Lucien Descaves, ajouta M. Roland Dorgelés avec bonne grâce...

### Le ring nuptial.

On mande de Chicago que le boxeur Eddie Anderson est en instance de divorce.

Le juge devant lequel l'affaire se plaide de n'a pas manqué de lui demander quels étaient ses griefs contre Mrs Anderson.

Celle-ci se serait-elle montrée infidèle ? Non.

Dépendrière ? Non.

Fidèle et économe, quel était donc le grief grave que son mari pouvait formuler contre elle, si grave qu'il lui semblât de nature à rendre la vie commune impossible ?

— Eh ! bien, votre Honneur, a répondu le boxeur, il y a que ma femme me bat !

J'esquiverais bien encore à peu près les coups de poing et les coups de pied, mais il y a les assiettes, les fers à repasser, le balai... Alors, voilà, j'aime mieux jeter l'éponge !

Ah ! si jamais on me rattrape au ring nuptial !

### Fragilité.

Pour le mariage du Prince Humbert avec la Princesse Marie-José, la France avait délégué à Rome le maréchal Pétain, l'amiral Vedel, M. de Fouquières, un colonel et un magnifique service de Sévres.

Le service fut remis en cadeaux aux jeunes mariés.

Mais on négligea de l'exposer avec les autres présents.

Déclat ? Mépris ? On ne sait.

En tout cas, M. Mussolini qui n'en a pas une, déclara :

## LA 8<sup>e</sup> ÉDITION DU DICTIONNAIRE

— De quel Dictionnaire ?  
— Du dictionnaire de l'Académie ! du seul !

Cette 8<sup>e</sup> édition qui devait paraître en novembre 1929, nous ne l'avons guère avant avril 1930. Retard normal. Un décalage de cinq ou six mois pour l'établissement d'une œuvre de cette importance n'est vraiment pas très grave.

Les sept premières éditions du Dictionnaire parurent, on le sait, en 1624, 1740, 1762, 1798, 1836 ; 1878. Il se sera donc écoulé plus de cinquante ans entre la septième et la huitième, exactement cinquante-deux ans. C'est dire qu'aucun académicien ne pourra se flatter d'avoir collaboré à toutes les lettres de cette édition. L'Académie s'étant, comme on pense, entièrement renouvelée depuis 1878.

La 8<sup>e</sup> édition du Dictionnaire comprendra huit fascicules qui paraîtront à intervalles réguliers de six mois et à dates fixes. Il ne faudra donc pas moins de quatre années pour que l'édition entière soit en librairie. Le format adopté est, nous annonçons-t-on, légèrement plus grand que celui de la dernière édition, celle de 1878. C'est le format du dictionnaire Littré qui a été choisi. Ce qui ne surprendra personne si l'on veut.

Les sept éditions précédentes ont été dirigées par le même éditeur, Hachette. C'est, croyons-nous, en avril 1926 que la Maison Hachette a traité avec l'Académie. Il est assez curieux de remarquer que cette huitième édition — car l'édition de 1930 sera la huitième — est lancée par un huitième éditeur. Les sept éditeurs qui ont précédé Hachette sont Jean Camusat, Du Chesne, Le Petit, Jean-Baptiste Coignard (père, fils et petit fils) Brunet, Guénard-Dernonville, Firmin-Didot.

Quant à l'idée première du Dictionnaire, elle remonte aux premières heures de l'Académie. Chapelain, dès la seconde séance tenue par les Quarante, c'est-à-dire, dès le 20 mars 1634, la formule, assurant que la fonction de l'Académie « devait être de travailler à la pureté de notre langue et de la rendre capable de la plus haute éloquence que, pour cet effet, il fallait premièrement en régler les termes et les phrases par un ample dictionnaire et une grammaire fort exacte ». Une rhétorique et une poétique devaient suivre. Nous n'avons encore que le dictionnaire. La Grammaire, il paraît qu'une commission académique, nommée l'an dernier, y travaille ; nous ne commentons aucune indiscrétion, nous ne ferons preuve d'aucune impertinence en ajoutant qu'elle y travaille doucement, tout doucement. Pour la Rhétorique et la Poétique, projets oubliés.

De 1634 à 1694, on voit que la première édition du Dictionnaire prit aux Quarante, soixante années. Elle tua sous elle les quatre premiers éditeurs de l'Académie : Jean Camusat, Du Chesne, Le Petit et Coignard père. Les éditions qui restèrent le moins longtemps sur le chantier, si l'on ose dire, furent la 3<sup>e</sup> et la 4<sup>e</sup> : il ne fallut que 22 ans pour les terminer. La 2<sup>e</sup> prit 24 ans, la 5<sup>e</sup> 38 ans, la 6<sup>e</sup> 42 ans, la 8<sup>e</sup> — la nôtre — 52 ans. Nos académiciens se rapprochent de la grande tradition académique.

Que vaut le Dictionnaire ? Il est d'usage de le railler beaucoup, et on

— La France n'envoie que des choses qui se cassent... — Et qui se raccommodent, lui répondit le journaliste français à qui il faisait cette confidence.

Pour s'y reconnaître.

— Est-ce que M. le comte de La Rochebréquet est chez lui ? C'est un jeune gentleman britannique, qui, avec un terrible accent d'Outre-Manche, pose la question au portier de l'hôtel. Le jeune gentleman a fait la connaissance des Rochebréquet, cet été, à La Baule. De passage à Paris, il désire leur présenter ses compliments. Mais le portier :

— Lequel ? Les deux frères habitent ici.

Le gentleman a une longue seconde d'hésitation. Il réfléchit. Enfin :

— Celui dont la sœur s'appelle Marie-Anne, fait-il.

Et il attend avec confiance.

Les mots d'autrefois.

Hyacinthe Rigaud, le plus grand peintre de portraits de l'époque de Louis XIV, n'aimait pas à faire des portraits de femmes ; il disait :

« Si je les fais telles qu'elles sont, elles ne se trouveront pas assez belles ; d'autre part, si je les flatte, la ressemblance n'y sera plus. »

Une dame, qui se fardait outre mesure, et dont il reproduisait les traits, se plaignait de ce qu'il n'employait pas d'assez belles couleurs et lui demandait où il les achetait.

« Je crois, Madame, lui répondit Rigaud, que c'est le même marchand qui nous vend à tous deux... »

On l'annonçait les académiciens, — [L'Ordre].

Jacques LYNN.

### CE QU'ON ATTEND

Voici quelques faits d'expérience : c'est au moment où un homme de génie entre dans une académie, il semble qu'il devienne un homme ordinaire. Je n'en vois pas d'autre raison, si ce n'est que le génie dans les sciences et dans les arts ne souffre de tâche que celle qu'il s'impose. Il fait mal tout ce qu'il fait par devoir.

Au moment où un homme de lettres entre à l'Académie française, il semble qu'il devienne stupide. Je n'en vois pas d'autres raisons que sa dépendance de la cour et la crainte de perdre sa place, qui lui ôtent toute énergie, et puis il a obtenu le cordon bleu de son état. Il est mêlé avec les grands auprès desquels il perd son temps et son élévation avec le goût du travail. Il est assujéti à des séances régulières où il prend celui de la presse et de l'amusement, et puis le périodique de la pédanterie. Ce sont une suite de beaux génies et non une académie qui forment la langue, Rabelais, Marot, Malherbe, Pascal, Corneille et Racine ont fait la nôtre. Une académie ne la perfectionne point, ne lui conserve point la pureté ; elle n'en fera jamais bien le dictionnaire, quoiqu'il semble que cet ouvrage lui soit propre.

L'Académie française n'a fait qu'un dictionnaire, le dictionnaire de Trévoux, qu'ils y ont travaillé quarante pendant cent cinquante ans ; c'est que l'ouvrage d'un corps n'est l'ouvrage de personne... Si le dictionnaire de notre langue se fait bien, ce sera par un seul homme.

Le dictionnaire d'un seul homme ? Diderot prévoyait-il le Littré ? Il est assez piquant de noter que, au lieu des soixante années nécessaires à l'illustre Compagnie pour mettre sur pied son grand ouvrage, il ne fallut à Littré que treize ans pour achever le sien. Il est vrai qu'il était tout seul.

Le commencement de sa copie fut remis à l'éditeur Hachette le 27 septembre 1859 ; les derniers feuillets furent donnés le 4 juillet 1872. Entre temps, Littré n'avait pas arrêté ses travaux et n'avait pas cessé de publier.

Le Dictionnaire de la langue française comprend 415.638 feuillets ; il y eut 2.242 placards de composition. Les additions faites sur ces placards donnèrent 292 pages à trois colonnes. Des statisticiens qui avaient du temps à perdre ont calculé que si le Dictionnaire était composé sur une seule colonne, cette colonne aurait trente-sept kilomètres et demi.

La composition du Littré fut interrompue à deux reprises : pendant la guerre franco-allemande, du 1<sup>er</sup> août 1870 au 21 février 1871, et pendant la Commune, du 19 avril au 14 juin 1871.

Ajoutons, à l'éloge de l'Académie, que ce fut précisément en 1871 que Littré fut appelé par elle sous la Coupole. Aucune jalousie, on le voit, ne hante l'âme des Immortels. La veille du scrutin qui devait donner son fauteuil à Littré, on fit cependant circuler cet épigramme :

Qui franchira demain le seuil du sanctuaire ? Pour ma part j'aurais aimé monsieur Littré. Mais les Quarante ont peur que ce savant lettré n'achève seul le Dictionnaire.

On l'annonçait les académiciens, — [L'Ordre].

# Chronique du Lot

## LES ASSURANCES SOCIALES

Déclarations à faire en vue de l'application de la loi

En vue de permettre l'immatriculation des bénéficiaires de la loi sur les « Assurances Sociales » (opération préliminaire qui est la même dans le système de la loi que dans celui du projet rectifié, actuellement en discussion devant le Parlement) — les Employeurs auront à établir une déclaration individuelle pour chacun des salariés *faits par la date du 1<sup>er</sup> février 1930*, et susceptibles de rentrer dans les catégories de personnes visées par la dite loi.

Cette déclaration devra être établie sur les imprimés mis gratuitement à la disposition des employeurs dans les mairies, ou sur des imprimés strictement conformes.

Ces imprimés sont les suivants : Déclaration d'emploi d'un salarié (Modèle n° 1).

Bordereau d'envoi des déclarations (Modèle n° 2).

Ce dernier imprimé comporte une notice détaillée à l'usage des employeurs où ils trouveront toutes les explications nécessaires pour l'établissement et l'envoi des déclarations.

Les déclarations devront être adressées ou remises au Service Départemental des Assurances Sociales (Préfecture du Lot) avant le 15 février 1930.

Les salariés n'ont pas, en principe, de déclaration à faire en vue de l'application de la loi. Toutefois, ils peuvent faire une déclaration pour indiquer, soit le chiffre de leur gain annuel, soit les Caisses d'Assurance qu'ils choisissent si, n'ayant pas été inscrits à une Société de secours mutuels ou à une caisse de retraites ouvrières avant le 5 novembre 1929, ils ne sont pas présumés choisir les Caisses d'Assurances auxquelles ces organismes se rattachent.

Les salariés trouveront dans les Mairies, ainsi que dans les Sociétés de secours mutuels et Caisses d'Assurances sociales en formation, l'imprimé nécessaire pour faire leur déclaration (déclaration du salarié, modèle n° 3) ainsi qu'une note explicative.

Les salariés qui auront souscrit une déclaration facultative devront la faire parvenir avant le 1<sup>er</sup> mars 1930, au Service Départemental des Assurances Sociales, Préfecture du Lot, soit directement, soit de préférence par l'intermédiaire des Sociétés de secours mutuels dont ils font partie ou des Caisses d'Assurances Sociales auxquelles ils entendent adhérer.

Les formules de déclarations et des notes explicatives seront mises à la disposition des Sociétés de secours mutuels et des Caisses d'Assurances sociales en formation, dans les endroits sus-indiqués, pour être distribuées aux salariés qui leur feraient la demande.

C'est seulement à l'expiration du délai de deux à trois mois nécessaire pour les opérations d'inscription des salariés, que commencera le versement des contributions obligatoires. Un avis ultérieur précisera la date à partir de laquelle ce versement devra être effectué.

**Circulaire de M. le Ministre du Travail à M. le Préfet**

D'autre part, l'Administration nous communique la circulaire suivante adressée aux Préfets par le Ministre du Travail :

Il m'a été signalé de divers côtés que le communiqué fait par le Gouvernement, à propos de l'application de la loi des « Assurances Sociales », avait été mal compris.

J'ai eu l'occasion, hier, de faire, à la Chambre, des déclarations très précises à ce sujet : Vous les lirez au « Journal Officiel ». Je tiens à les renouveler ici :

1° C'est à partir du 5 février que commencera l'immatriculation (quelquefois désignée dans la loi par le terme « affiliation »).

2° Ce sont les salariés, à la date du 1<sup>er</sup> février, qui doivent être ainsi déclarés par leurs employeurs.

En un mot, nous procédons à un véritable recensement des ouvriers et employés en France gagnant moins de 15.000 francs par an, et cela à la date du 1<sup>er</sup> février 1930.

3° Le travail très long de l'immatriculation demandera 2 à 3 mois. Nous avons donné, pour l'effectuer, toutes les indications nécessaires.

4° Aucune cotisation ne sera due à partir du 5 février, par conséquent, il n'y a lieu ni à précompte, ni à versement par l'employeur.

Il n'y aura pas d'effet rétroactif pour la période depuis le 5 février jusqu'à la fin de l'immatriculation. En conséquence, les prestations, pour maladies ou autres, ne sont pas dues à partir du 5 février, mais le seront seulement à partir du fonctionnement des Caisses, lequel commencera à la fin de l'immatriculation.

C'est ultérieurement, que sera fixée la date réelle à partir de laquelle commenceront le précompte et le paiement des cotisations. Cette date sera portée en temps opportun à la connaissance du public.

LOUCHEUR.

## EDEN

JEUDI (en soirée)

Tim Mac Coy, Joan Crawford dans **LA MAUVAISE ROUTE**

Magnifique drame interprété d'une façon magistrale.

Actualités

C'est bien la peine comique 2 part. Dimanche le grand film **FLAMMES**

## Nos Compatriotes

### UNE OEUVRE LYRIQUE à Strasbourg

Prochainement, aura lieu au théâtre de Strasbourg, et sous la direction de l'auteur, M. René Monfauillard, la création du drame lyrique « Zarail ».

M. Monfauillard est le chef d'orchestre de la Philharmonie de Strasbourg, cet excellent ensemble d'amateurs qui vint donner, en 1926, à Paris, un concert si apprécié avec les concours de MM. Cortot, Thibaut, Philippe Gaubert, et Vanni-Marcoux.

L'auteur qui a écrit lui-même le poème de « Zarail » place le prologue de son œuvre dans les mondes immatériels, où se déclencha, à une époque fabuleusement lointaine, un âpre conflit d'idées, d'une importance capitale pour notre humanité et dont les conséquences gravèrent en elle une empreinte profonde et ineffaçable.

Dans les sites des temps préhistoriques, à l'âge de la « Pierre taillée » et au milieu d'une humanité primitive, se déroule ensuite l'histoire dramatique de « Zarail et Daëhla ».

Ce drame n'est, paraît-il, que la première étape d'une importante suite de pièces lyriques dans lesquelles les principaux personnages du drame se retrouveront, en d'autres vies, à d'autres époques pour réparer leurs erreurs, développer leurs facultés morales et intellectuelles, et atteindre finalement la conscience totale.

Cette création est un bel exemple de décentralisation artistique, dont il faut hautement féliciter MM. André Calmettes, directeur artistique du théâtre municipal de Strasbourg, et Paul Bastide, le réputé chef d'orchestre et compositeur, directeur de la musique du même théâtre.

Pour les lecteurs du « Journal du Lot », nous croyons opportun d'ajouter que M. René Monfauillard est un compatriote : il a en effet des titres incontestables à revendiquer cette qualité.

Ardennais par ses origines, il a épousé, en 1916 (coiffé de la chéchia, revêtu de l'uniforme des zouaves, appuyé sur deux béquilles), une jeune fille, Mlle Gendreau, issue d'une famille de vieille souche quercynoise : dès lors, il a adopté le Lot (« Ton pays sera le mien », aurait-il pu dire avec M. A. Lamandé) ; et il y est devenu propriétaire vers les rives sauvages du Célé. Et nous savons qu'il admira aussi passionnément les vastes horizons du Causse, et la belle lumière, qui, aux jours d'été, y prodigue ses enchantements et ses splendeurs !

\*\*\*

\*\*\*

\*\*\*

\*\*\*

\*\*\*

\*\*\*

\*\*\*

\*\*\*

\*\*\*

\*\*\*

\*\*\*

\*\*\*

\*\*\*

\*\*\*

\*\*\*

\*\*\*

\*\*\*

\*\*\*

\*\*\*

\*\*\*

\*\*\*

\*\*\*

\*\*\*

## LES CADETS DU QUERCY à Paris

La société des originaires de rondissement de Cahors, à Paris, a organisé, le samedi 11 janvier, un banquet-bal de nuit qui obtint un grand succès.

M. de Monzie, maire de Cahors, devait présider cette manifestation mais son état de santé ne le lui permit pas.

Dans une lettre charmante en termes choisis, il nous fit savoir qu'il regretta de ne pouvoir être des nôtres.

A l'heure des manifestations atroces, nous sentimes combien le régal de son éloquente parole nous faisait défaut, aussi fûmes-nous unanimes à souhaiter son prompt rétablissement.

A la table d'honneur, entouré de M. de Lacam, président des Cahors, avaient pris place : M. Calvet, substit du procureur de la République ; Mme la Vicomtesse de Turenne d'Ynac ; M<sup>lle</sup> Calmésane-Course, avocée à la Cour ; M. René Besse, adjoint au Maire de Cahors ; M. Cocula, directeur-fondateur de la France Méridionale ; M. Vialle, président de la Gippie du Quercy ; M. Boutet, vice-président du Gorril du Quercy et M. Galès, secrétaire-général des Enfants de Figeac.

Le menu, très apprécié de nos convives, fut dressé et servi par M. Angat, président des Enfants de Figeac.

Nous ne pouvons que lui retourner les félicitations qui nous ont été adressées quant à la bonne ordonnance et au bon goût qui a présidé à son premier banquet servi dans son nouveau restaurant, où il est installé depuis peu.

La plus franche gaîté ne cessa de régner durant tout le repas et l'on était heureux de se retrouver dans cette grande famille des Cadets du Quercy.

Dans un excellent discours, M. de Lacam, fit l'historique des Sociétés lotoises à Paris. Il dit combien était nécessaire le resserrement des liens entre tous les originaires du département et leva son verre à la prospérité de toutes les Sociétés lotoises et au prompt rétablissement du Maire de Cahors, M. de Monzie.

M. Vialle, au nom des Sociétés lotoises, prit ensuite la parole. A son talent d'orateur il joint celui d'être aimable, il nous dit combien était nous et au milieu de tant de compatriotes ; il félicita la Commission des fêtes, pour la bonne organisation et la réussite de ce banquet.

M. Bergon nous donna lecture d'une lettre du Syndicat d'Initiative cadurcien, nous invitant à faire autour de nous une active propagande, afin que nombreux soient les excursionnistes dans notre pays.

M<sup>lle</sup> Calmésane-Course, membre du Conseil d'Administration des Cadets, clôtura la série des discours. Dans une improvisation d'une belle envolée il nous dit ce qu'il avait fait dans la région du Nord de la France ; il nous parla avec feu de cette amicale qu'il a créée entre tous les originaires de langue d'Oc, amicale qui, comme celles de Paris, tend à resserrer les liens entre tous les déracinés.

\*\*\*

\*\*\*

\*\*\*

\*\*\*

\*\*\*

\*\*\*

\*\*\*

\*\*\*

\*\*\*

\*\*\*

\*\*\*

\*\*\*

\*\*\*

\*\*\*

\*\*\*

\*\*\*

\*\*\*

\*\*\*

\*\*\*

\*\*\*

\*\*\*

\*\*\*

\*\*\*

## LES ENFANTS DU QUERCY en Algérie

La « Société Amicale des Enfants du Quercy », en Algérie a tout dernièrement reconstitué son bureau. Ce dernier, élu à l'unanimité, est ainsi composé :

Président : C. Thinières, Chevalier de la Légion d'honneur, Docteur en Droit, juge d'instruction militaire à Alger ;

Vice-Présidents : Amalric, Chevalier de la Légion d'honneur, Ingénieur des P. T., Directeur des Tramways algériens ; Martin, Chevalier de la Légion d'honneur, Attaché au gouvernement général de l'Algérie ;

Secrétaire : Bouysic, Chef de bureau à la Direction des chemins de fer algériens de l'Etat ;

Trésorier : Bonafous, sous-officier au 9<sup>e</sup> zouaves ;

Membres : Couture, Chevalier de la Légion d'honneur, Avoué à Alger ; Davidou, Receveur des Contributions à Alger ; Besombes, Inspecteur du service anthropométrique ; Leroux, retraité des Postes et Télégraphes ; Labrunie, retraité des Postes et Télégraphes ; Griou-Mirabel, Ingénieur.

Le Conseil d'Administration, réuni quelques jours après, a décidé de donner à la société une impulsion nouvelle et de faire appel aux maires du département.

La circulaire suivante leur a été adressée :

« Monsieur le Maire,

« La Société des Enfants du Quercy en Algérie, dont le siège social est à Alger, 18, rue Adolphe-Blaselle, vient de renouveler son Bureau.

« Le nouveau Conseil d'Administration a décidé d'intensifier l'action de la Société et de resserrer les liens qui attachent les Quercynois à leur pays natal.

« Ils pensent que le but de la Société sur la terre d'Afrique n'est pas limité à quelques réunions familiales où l'on évoque les souvenirs du pays tant aimé ; ils estiment qu'ils sont sur la terre étrangère les représentants tout désignés de ceux qui, restés au pays, s'intéressent d'une manière quelconque à nos territoires Nord-Africains.

« Les membres de la Société appartenant à toutes les branches de l'activité humaine : ils sont répartis sur tout le territoire algérien : prêtres, magistrats, hauts fonctionnaires, officiers, avocats, avoués, notaires, commerçants, industriels, colons : ils peuvent être pour nos compatriotes des intermédiaires précieux ; ils sont prêts à leur donner tous les renseignements, à les aider dans toutes les recherches, toutes les démarches.

« Nombreux sont les jeunes soldats du département qui viennent servir sur le sol algérien, ils sont dépayés, perdus dans ce pays si différent, si lointain du notre ; ils seraient, très certainement, heureux de leur servir de deuxième famille ; nous le pouvons grâce aux Officiers et aux Sous-Officiers que compte notre Société. Malheureusement nous les ignorons et ils nous ignorent : nous désirerions qu'à chaque contingent nous nous les signalions.

« Vous savez très certainement que l'Algérie va être sous peu le centenaire de sa création : d'importantes fêtes, de très nombreux congrès y attireront beaucoup de visiteurs. Nombreux seront ceux de nos compatriotes qui se laisseront tenter par les facilités de transport qui vont être accordées : nous nous offrons d'être leurs guides cordiaux et désintéressés.

« Malheureusement, nos ressources sont limitées et par suite nos moyens d'action. Nous pensions que sans grever lourdement votre budget communal vous pourriez nous venir en aide et nous permettre d'atteindre le but que nous nous sommes fixés.

« Vous pourriez y arriver en acceptant d'être Membres d'Honneur de notre Société, le prix de la cotisation est fixé à 20 francs par an. Nous acceptons d'ailleurs très volontiers une cotisation plus importante si vous croyez pouvoir nous l'adresser.

« Les Parlementaires du département, sans distinction d'opinions politiques, ont tous accepté d'être nos Présidents d'Honneur, nous ne doutons pas que vous acceptiez aussi l'offre que nous vous présentons.

« Dans cet espoir, nous vous adressons, Monsieur le Maire, avec nos remerciements, nos plus respectueuses salutations.

« Le Conseil d'Administration. »

\*\*\*

\*\*\*

\*\*\*

\*\*\*

\*\*\*

\*\*\*

\*\*\*

\*\*\*

\*\*\*

\*\*\*

\*\*\*

\*\*\*

\*\*\*

\*\*\*

\*\*\*

\*\*\*

\*\*\*

\*\*\*

## CONSEIL GÉNÉRAL DU LOT

Le Conseil général du Lot s'est réuni, en session extraordinaire lundi matin, 27 janvier, sous la présidence de M. de Monzie.

Étaient présents : MM. de Monzie, Jardel, Roussille, Gayet, Lacaze, Solmiac, Guilhem, Couderc, Calmon, Michel, Rougier, Peindarie, Rouma, Bénèche, Bastit, Alibert, Pezet, Loubet, Laparra, Vaissic, Orliac, Malvy, Constant, Cocula, Cambornac, Léry.

L'ordre du jour de cette session extraordinaire est relatif surtout à la question des chemins de grande communication. Il s'agissait de voter des crédits pour 1930.

En ouvrant la séance, M. de Monzie prononce l'éloquente allocution suivante pour saluer la mémoire du regretté docteur Larnaudie, et pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux élus, MM. Bastit et Alibert.

Messieurs,

Je vous demande la permission, au début de cette séance, d'élever tout souvenir à la mémoire du docteur Larnaudie, votre doyen et votre vice-président ; j'ai eu le douloureux honneur d'accompagner jusqu'à sa tombe la dépouille de notre collègue regretté. Je voudrais, en votre nom à tous renouveler à sa famille, à Mme veuve Larnaudie, à Mlle Edmée Larnaudie, l'assurance que nos regrets dureront bien au-delà de la manifestation de notre deuil.

Vous me permettez de saluer les nouveaux venus, de les saluer avec l'accent d'un doyen, car maintenant la disparition du docteur Larnaudie me fait, par l'ancienneté des services, le doyen de cette Assemblée. C'est donc plus encore comme doyen que comme Président, que j'adresserai des souhaits de bienvenue aux nouveaux élus.

Il vous paraîtra naturel que cette bienvenue ait un caractère particulièrement direct et affectueux quand il s'agit du nouveau conseiller général de Bretenoux, notre ami, Jean Bastit. Je puis apporter le témoignage, après plus de 10 ans de collaboration intime et continue, de ce que représente dans cette Assemblée Jean Bastit par la loyauté de son caractère, par l'ardeur simple de ses convictions, par la connaissance exceptionnelle de l'âme paysanne, je puis dire au Conseil Général que Bastit est pour nous tous une recrue d'élite.

Peut-être à certaines heures a-t-on observé que les élections cantonales avaient fait une part très large aux carrières libérales et que peut-être nous n'avions pas un contact assez permanent, assez étroit avec l'âme de nos chers paysans, de nos travailleurs de la terre.

Jean Bastit, depuis de longues années, à juste titre, par son caractère d'abord, par la pratique de la profession, ce contact direct. Il est ici celui de tous qui pourra, aux heures utiles, nous représenter quelles sont les revendications, quelles sont les aspirations du monde rural.

A ce titre encore, je salue sa venue parmi nous.

Et maintenant, voulez-vous me permettre de dire, pour ceux qui, étant et pour longtemps, j'en suis sûr, notre benjamin, je veux parler du docteur Alibert, le nouveau conseiller général de Cahors, qui a été élu, on peut le dire, par l'unanimité des sympathies du canton de Cahors. Dans ce coin passionné de notre Quercy, il s'est institué brusquement une trêve, une accalmie, du consentement de tous, pour choisir ce praticien arrivé depuis peu d'années et qui tout de suite, par sa bonnie grâce, par son dévouement, par la constance de ses sentiments politiques, a donné au canton de Cahors un réconfort et en même temps une espérance réalisée par l'élection du 15 décembre dernier.

Mon cher Docteur, vous êtes depuis peu d'années dans le Quercy, mais votre élection est une consécration et la plus belle des naturalisations. C'est à ce titre que je salue votre venue parmi nous.

\*\*\*

\*\*\*

\*\*\*

\*\*\*

\*\*\*

\*\*\*

\*\*\*

\*\*\*

\*\*\*

\*\*\*

\*\*\*

\*\*\*

\*\*\*

\*\*\*

\*\*\*

\*\*\*

\*\*\*

\*\*\*

\*\*\*

\*\*\*

\*\*\*

\*\*\*

\*\*\*

\*\*\*

\*\*\*

Une allocation de 700 francs est accordée au jeune Sourzat, de Biars, élève de l'école d'agriculture d'Aurillac.

M. Bastit propose de voter une somme de 975 francs pour la création d'un cours agricole à l'école de Saint-Céré. Adopté.

La grosse question qui a provoqué la session extraordinaire du Conseil Général, est abordée.

M. Malvy rappelle que le Conseil Général, dans sa session dernière, a refusé de voter des centimes additionnels pour les dépenses relatives à la réfection et aux réparations du réseau routier du Lot.

Le Département du Lot a reçu des crédits importants de l'Etat : ils sont insuffisants.

D'après le rapport du Préfet, il faut voter un crédit de 2.565.000 francs. Il faut donc contracter un emprunt auprès du Crédit Foncier de France, remboursable en 30 ans et voter une imposition extraordinaire de 9 centimes 62, à mettre en recouvrement pendant 29 ans, pour assurer le remboursement de cet emprunt.

M. Malvy demande l'ajournement de cette dépense. L'Etat a accordé une subvention de 2.070.000 francs sur le crédit nécessaire pour l'entretien et la remise en état des chemins de grande communication.

Avant de voter l'emprunt, il faut que les parlementaires du Lot prennent l'engagement de demander à l'Etat les ressources nécessaires pour permettre la réfection du réseau routier dans les départements.

M. de Monzie dit que le point de départ pour demander à l'Etat de venir en aide aux départements dans les dépenses relatives à l'entretien des chemins de grande communication, vient du Conseil Général du Lot.

M. de Monzie indique qu'à l'heure actuelle, il faut voter un crédit de 2.565.000 francs pour assurer l'entretien du réseau routier du Lot.

Or, il est impossible d'interrompre les travaux en cours et ordre, même, a été donné à M. l'Ingénieur en Chef de les continuer.

Il faut donc assurer à l'Administration que les dépenses faites seront couvertes.

M. de Monzie propose, dès lors, de voter le principe de l'emprunt, étant bien entendu que le Préfet n'émettra pas cet emprunt avant le mois d'avril 1930.

D'ici au mois d'avril, il faut espérer que l'Etat aura pris une décision pour venir en aide au département.

Et le Conseil vote la proposition suivante :

« Le Conseil Général, sur le vu du rapport du Préfet et de l'Ingénieur en Chef, vote le principe de l'emprunt demandé, mais cet emprunt ne sera émis qu'après le 1<sup>er</sup> avril, s'il n'a pas été possible à l'Etat de donner au département les ressources nécessaires pour les réparations, réfections du réseau routier. »

M. Fontanille demande la création d'un circuit de poste automobile rurale dans le canton de Gourdon, Avis favorable est donné.

M. de Monzie fait connaître que dans cette question de création de circuits de poste automobile rurale, la responsabilité du Conseil Général n'est pas engagée.

M. Orliac dit que la Commission départementale, dont il est le président, est appelée à donner son avis sur la création de ces circuits de poste automobile rurale. Il signale que les entrepreneurs des lignes d'autobus estiment que c'est une concurrence qui leur est faite.

A cet effet, plusieurs entrepreneurs ont élevé des plaintes et réclament une indemnité au département.

M. de Monzie fait connaître que le fait s'étant produit une fois, il reste entendu que l'Administration des P. T. T. ne créera pas des circuits qui pourraient concurrencer les entrepreneurs d'autobus.

Aussi bien, il donne communication des divers circuits établis par l'Administration des P. T. T. et il est reconnu que les circuits de poste automobile rurale ne peuvent pas concurrencer les services d'autobus.

M. Cocula propose au Conseil de donner un avis favorable à la création de plusieurs circuits de poste automobile rurale, à Gourdon, Assier, Lacapelle-Marival, à des modifications de certains circuits (Cahors-Larroque-des-Arcs, Lamadeleine, Francoules, Pélacoy).

Adopté.

M. Orliac indique au Conseil qu'une loi exonère d'impôt les emprunts émis par les Syndicats d'électrification, notamment créés depuis le mois de décembre.

Il estime que cette exonération aurait pu être étendue aux Syndicats anciens qui sont les pionniers de l'électrification des communes.

M. Lacaze donne communication du rapport relatif aux avances consenties par l'Etat aux communes pour la réfection des chemins vicinaux, des chemins ruraux et pour l'adduction d'eau potable.

Ces avances s'élèvent à la somme de 1.348.921 francs, réparties entre les communes de Castelnaud, Cardaillec, Faycelles, Bagnac, Puy-l'Évêque, Gramat, Martel, St-Vincent-Rive-d'Ort.

\*\*\*

\*\*\*

# DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 30.

**Les drames de l'air**  
De New-York. — Un avion contenant le pilote, 4 passagers s'est abattu près de Fairfax-Air, port dans le Kansas.  
Tous les occupants ont été tués.

**Pour la paix**  
De Stockholm. — Le général français Verreaux et le général allemand von Schœnrich, sous les auspices de l'Association suédoise pour la paix, ont fait une conférence sur « la paix et l'avenir de l'Europe », devant plusieurs centaines de personnalités.

**Le calendrier soviétique**  
De Berlin. — Hier, à eu lieu, officiellement à Moscou, la réforme du calendrier.

L'année comprendra 12 mois de 6 semaines de 5 jours chacune avec 5 jours de fêtes révolutionnaires figurant en surnombre.

Il n'y aura plus de samedi, ni de dimanche.

**A la Chambre**  
La Chambre, ce matin, a abordé la discussion du budget des colonies.

M. Nouelle, socialiste, a parlé au sujet de l'Afrique équatoriale et s'est élevé contre le travail forcé dans les colonies.

M. Sixte-Quenin, socialiste, a affirmé que les colonies du Togo, Caméroun, Syrie coûtent ensemble, aux contribuables, 300 millions.

## AVIS DE DÉCÈS

Madame et Monsieur François GRATIAS, Commis principal des P. T. T. à Paris ;  
Monsieur et Mme Jean GRATIAS ;  
Madame Veuve SOULIE à Catus ;  
Le Docteur et Madame Jean SOULIE ;  
Le Docteur Pierre SOULIE ;  
Mademoiselle Jeanne GRATIAS et tous les autres parents ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances du décès de  
**Micheline GRATIAS**  
leur fille, petite-fille, nièce, survenue le 25 janvier 1930, à Paris, à l'âge de 2 mois.  
La levée du corps aura lieu mercredi 29, à 9 h. 3/4.  
Réunion à la gare.

## Jeune Fille

Tous travaux de couture soignés  
demande clientes  
S'adresser au Bureau du Journal

## GILETIÈRE PRENDRAIT TRAVAIL

chez elle  
S'adresser Mme GINOUVÈS, 1, Impasse St-Urcisse.

## PLACEZ VOS CAPITAUX

sur Immeubles  
hypothèques au porteur  
à partir de Cinq mille francs  
COMPTOIR CENTRAL  
de prêts et d'obligations hypothécaires  
3 et 5, Rue de Metz, PARIS (X<sup>e</sup>)  
Correspondant : C. CHARTROU  
Agent d'affaires, Figeac

## MONSIEUR AGÉ, fonctionnaire communal, désire trouver chambre garnie, confortable, sans luxe, dans maison particulière.

Faire offres au Bureau du Journal.

## ON DEMANDE UNE DAGTYLO

S'adresser au Bureau du Journal

## A VENDRE

VACHE HOLLANDAISE prête à veler  
LES BOUYSSÈS, MERCUÈS, LOT

## Corn

**Dans l'enseignement.** — Notre sympathique compatriote, Mme Nadal Julienne, née Péchal, fille d'un ancien instituteur de Corn, et institutrice publique à Boussac depuis plus de 25 ans, vient d'être promue au choix à la 1<sup>re</sup> classe, avec effet du 1<sup>er</sup> janvier 1930. Nous lui adressons, en notre nom et au nom de ses nombreux amis des deux communes, nos bien sincères félicitations.

**Accident.** — Comme il manoeuvrait sa charrue « Brabant », dans un champ un peu surélevé, Quercy Achille, du bourg, tomba à la renverse et roula dans le vide. On le releva évanoui, dans la propriété de M. Navarre, située en contre-bas. Grâce à des soins énergiques, il reprit bientôt ses sens ; mais M. le docteur Bonnafé, appelé aussitôt, constata une fracture du poignet. Un mois de repos sera nécessaire pour assurer la guérison.

**Subvention.** — La Caisse des écoles de notre commune, de création ancienne et régulièrement organisée, bénéficiaire, sur l'exercice 1929, d'une subvention de l'Etat s'élevant à 50 francs. Bonne aubaine pour nos écoliers déshérités.

## Arrondissement de Gourdon

### Salvia

**Nécrologie.** — Ces jours derniers on conduisit à sa dernière demeure à Brajeac (Dordogne), Mme Figeac née Gineste.

La défunte était la sœur de Mme Figeac de notre ville et de M. Gineste expert des tabacs à Souillac et conseiller municipal de Salvia.

Nous apprenons également le décès à l'hôpital de Cahors, de M. Combarel Antoine de notre ville.

M. Combarel s'est éteint à l'âge de 70 ans. Nos sincères condoléances aux familles en deuil.

**Foire du 22 janvier.** — Voici les cours pratiqués :

Veaux, de 8 fr. 50 à 10 fr. le kg. ;  
Bœufs de travail, 5.300 à 5.800 fr. ;  
Bovillons, de 2.500 à 3.200 fr. ;  
Vaches de travail, 4.400 à 5.000 fr. ;  
Génisses, 3.000 à 3.800 fr. ;  
Porcs gras, 380 à 430 fr. les 50 kg. ;  
Porclets, 230 à 300 fr. la pièce ;  
Brebis, 120 à 140 fr. pièce.

Froment, 90 à 95 fr. ;  
Sarrasin, 64 à 70 fr. ;  
Avoine, 36 à 39 fr. ;  
Pommes de terre, 26 à 30 fr. ;  
Le tout le sac de 80 litres ;  
Cerneaux, 10 à 12 fr. 50 le kg. ;  
Poulets, 5 fr. ;  
Poules, 4 fr. 75 ;  
Lapins, 3 fr. ;  
Dindes, 6 fr. ;  
Le tout la livre ;  
Oufs, 6 fr. la douzaine.

**Un étourneau bagué.** — Le jour de la clôture de la chasse, notre jeune compatriote, M. Cuniac Albert, fils de notre ancien coadjuteur actuellement à Marmiac, a tué un superbe étourneau portant à la patte droite un anneau en aluminium avec la mention suivante :

Station Zoologique de Héliogoland (mer du Nord), Allemagne. N° 80.495.

**Rencontre d'automobiles.** — Notre excellent concitoyen M. B..., négociant en oies et volailles, rentrait samedi 25 janvier de Sarlat, avec sa camionnette 500-B Renault.

A quelques mètres du pont de Cénaac sur la Dordogne, il rencontra une Citroën cabriolet qui se retourna sous la collision ; les occupants dont une femme qui se trouvait au volant n'eurent aucun mal.

Dégâts purement matériels.

La gendarmerie de Domme s'est rendue sur les lieux pour procéder à l'enquête d'usage.

## A VENDRE A L'AMIABLE

Une Propriété ayant appartenu aux époux défunts GUILLOU-FOURNIE, avec maison, grange, jardins, autres terres portées vignes, bois et friches.  
Située dans la commune de Douelle (Lot)

Une deuxième Propriété située sur la commune de Saint-Médard (Catus), sur le bord de la route N° 111, d'une contenance environ de 7 hectares, en terre labourable, bois, friches et grange au milieu.

S'adresser à DUJOL, à Calamane.

## Arrondissement de Figeac

### Figeac

**Syndicat intercommunal d'électricité de Figeac.** — La réunion des délégués des communes au Syndicat intercommunal pour l'électrification rurale s'est tenue dimanche dernier à Figeac dans la salle du Théâtre Municipal, sous la présidence de M. le Préfet du Lot.

Messieurs Loubet et de Monzie étaient présents.

Le bureau du Syndicat a été ainsi constitué :

M. le Docteur Pezet, maire de Figeac, président ;  
MM. Roussille, Lapparra, Vayssié, Alibert, vice-présidents ;  
MM. Masbou, maire de Lunan et Delvert, maire de Faycelles, secrétaires.

Après avoir procédé à l'appel des délégués, M. Ferron, Ingénieur en Chef du Génie rural, dans un exposé clair et précis, fait connaître les grandes lignes du projet élaboré par ses services et dont la réalisation sera accomplie dans un délai rapproché si les conseils municipaux des 78 communes intéressées prennent toutes dispositions pour fournir au bureau du Syndicat tous les éléments lui permettant de prendre rapidement les décisions pour la procédure à suivre.

Répondant aux préoccupations de la plupart des Municipalités, il les met en garde contre le danger qu'il y aurait à vouloir immédiatement une réalisation d'ensemble et obtient l'adhésion de l'unanimité des délégués sur la nécessité d'arriver à l'électrification entière en deux étapes.

1<sup>o</sup> le projet principal qui bénéficiera d'une subvention de l'Etat de 600 francs par habitant, aura pour objet de desservir, dans chaque commune les principales agglomérations et pourra être exécuté dans un temps assez court.

2<sup>o</sup> le projet d'extension aux hameaux reculés sera étudié pendant l'exécution de cette première partie du programme et de façon à abréger le plus possible la période d'attente. Il bénéficiera également d'une subvention de l'Etat.

Il fait ressortir ensuite que le concessionnaire participera aux dépenses réelles dans la proportion de 20/0 et que les communes ne resteront pas livrées à leurs propres forces : l'aide de l'Etat et du Département ne leur fera pas défaut et tout a été prévu pour que l'appui le plus large et le plus efficace leur soit apporté surtout pendant les sept premières années de l'exploitation.

Les moyens financiers sont ensuite envisagés et feront l'objet d'un emprunt auquel pourront prendre part les habitants des régions intéressées.

Passant ensuite à l'examen des frais de consommation, l'orateur précise que toutes précautions sont prises dès à présent pour que les dépenses puissent être à la portée de tous.

Après avoir entendu cet exposé qui a donné aux auditeurs toute satisfaction, l'Assemblée donne mandat au bureau syndical :

1<sup>o</sup> d'examiner les conditions présentées pour la concession et la construction du réseau.

2<sup>o</sup> de prononcer l'admission de 4 communes qui n'ont pas encore fait leur adhésion.

3<sup>o</sup> de procéder ensuite à la mise à l'enquête de la concession ;

4<sup>o</sup> de faire toutes démarches en vue d'obtenir les subventions du Ministère de l'Agriculture ;

5<sup>o</sup> d'adopter les dispositions du règlement intérieur du syndicat constitué.

Après avoir rempli diverses formalités nécessaires les délégués se sont séparés, heureux de pouvoir espérer que dans un avenir peu lointain, ils pourront profiter des avantages et des agréments de l'éclairage électrique qui, jusqu'ici, avaient été l'apanage des agglomérations importantes et que, par surcroît, des perspectives de facilités dans leurs divers travaux leur sont ouvertes par la possibilité de suppléer par l'emploi généralisé de moteurs électriques à la main-d'œuvre devenue de plus en plus rare.

## « Frégate Cadurcienne »

Nous savons quel regret a dû avoir le public praysacois de ne pas voir évoluer sur son stade la jeune équipe de la Frégate Cadurcienne qui devait rencontrer, en match de championnat, les rouge et blanc de Prayssac.

Mais quelle a été aussi la déception des amateurs de la balle ronde de voir revenir à 16 heures, les jeunes espoirs de la cité Cadurcienne qui étaient partis heureux dans le désir de vaincre ! Peut-être, non ! mais du moins d'avoir un point de classement.

Match perdu, dira-t-on, c'est régulier ! Mais une fâcheuse panne, qui aurait pu être dangereuse, a arrêté notre jeune société sur la marche des championnats. Elle l'a privée aussi d'une belle réception qui lui était préparée à son arrivée à Prayssac, comme il est de coutume dans le Pays de M. Robert. Il est vrai qu'il est Cadurcien !

Nous remercions, nos amis de Puy-Evêque, des Junies et d'Albas de bien avoir voulu se déplacer pour un match qui n'était pourtant pas capital, mais qui prouve malgré tout la grande camaraderie qui règne au sein de notre groupement.

Que Prayssac reconnaisse notre malchance, mais ne croit pas à notre mauvaise volonté. Mais si le téléphone ou le télégraphe avaient pu fonctionner, la population praysacoise n'aurait pas eu à attendre sur le terrain l'arrivée des Cadurciens, qui étaient tant désirés.

Et pourtant Prayssac n'est pas une campagne !

Le Conseil d'Administration de la F. C.

### A LABASTIDE-DU-VERT.

**Football.** — Dimanche 26 janvier, à Salvia, en championnat du Lot, 2<sup>e</sup> série, le « football club bastidain » bat l'équipe de cette localité par 4 buts à 1.

Le « football club » est handicapé par l'absence d'un de ses meilleurs avants, Chabert. — Salvia, de son côté, ne joue pas au complet.

La partie fut néanmoins très intéressante et bien arbitrée par M. Poujade d'Albas.

Le « football club bastidain » libre le 2 février, demande match sur son terrain, contre équipe de 1<sup>re</sup> ou 2<sup>e</sup> série. Faire offres au Secrétaire.

★  
Dans le « Journal du Lot » de dimanche 26 janvier, nous lisons à la rubrique « Sports » une mise au point de Puy-Evêque au sujet d'un compte rendu relatif à la rencontre de notre société avec Douelle. Nous tenons à déclarer que nous sommes tout à fait étrangers à ce compte rendu et nous regrettons cette erreur, d'ailleurs sans grande importance.

Dependant, nous pouvons affirmer que notre société n'a jamais battu Puy-Evêque et qu'elle n'est sans doute pas de « taille » à se mesurer avec les « Champions du Lot », bien qu'elle ait réussi un match nul sur leur terrain.

### A MONTDOUMERC.

**Football Association.** — Les Jeunes Cadourques (2) en déplacement à Montdoumerc ont été battus par 3 buts à 1, après une partie très disputée, mais très amicale.

Arbitrage de M. Boniton.

## Arrondissement de Cahors

### Catus

**Nécrologie.** — Nous apprenons avec peine la mort, survenue brusquement à Paris, de la petite Micheline Gratias, petite-fille de M. et Mme Jean Gratias, de Cahors, de Mme veuve Soulié, institutrice à Catus, et nièce des Docteurs Jean et Pierre Soulié, de Catus.

En cette douloureuse circonstance, nous prions les parents, grands-parents et toute la famille d'agréer nos sincères condoléances.

### A. L.

#### Labastide-du-Vert

**Football.** — Voir à la rubrique « Les Sports ».

#### Montdoumerc

**Football Association.** — Voir à la rubrique « Les Sports ».

#### Prayssac

**L'Hôpital de Cahors.** — M. Gipoulou, l'excellent Directeur du Cours Complémentaire de Prayssac, étant tombé malade, a dû être transporté d'urgence à l'hôpital de Cahors, où il a été opéré par M. le docteur Rouquier, pour une occlusion intestinale.

Nous sommes heureux d'annoncer que l'état de santé de M. Gipoulou, est, actuellement, des plus satisfaisants, et nous lui adressons nos vœux de prompt et complet rétablissement.

de 2.500 francs, le fit monter dans une voiture de louage et le déposa à la gare.

Une enquête est ouverte pour établir si la somme fut réellement volée à M. M... ou s'il ne l'a pas perdue au cours de ses diverses pérégrinations dans la ville.

### Accident

Un accident s'est produit à Bégoux. M. Ferrié, propriétaire est tombé sous la charrette dans la descente de la côte de Bégoux. Il a été gravement blessé.

### Concert public

Les « Amis de l'Harmonie » ont donné, dimanche soir, à 3 heures, sur les Allées Fénelon, un excellent concert public.

Malheureusement, le temps n'était pas très favorable. Un vent de tempête soufflait, mais, malgré tout, les auditeurs relativement assez nombreux, étaient venus pour assister au concert.

Les divers morceaux du programme furent exécutés avec beaucoup de talent par les excellents musiciens auxquels les applaudissements ne furent pas ménagés ainsi qu'à leur dévoué directeur.

### Une aiguille dans la main

Mlle Suzanne-Louise Marqués, tailleur chez M. Darse, cousant à la machine, s'est fait happer par l'aiguille qui s'est cassée dans l'index de la main gauche.

Cet accident provoquera plusieurs jours d'incapacité de travail à Mlle Marqués.

### Vol

M. Lacaze, boucher à Figeac, avait porté plainte pour vol de tuyaux de plomb qui avait été commis dans une propriété qu'il possède à Panafé.

Une enquête fut ouverte et, peu après, le coupable, un nommé Louis Eche, 54 ans, fut trouvé.

Eche fit des aveux complets et déclara qu'il avait vendu le plomb volé à une chiffonnière.

### Outrages

Les gendarmes de Labastide-Murat ont conduit au Parquet, lundi matin, le nommé L..., de Caniac, du hameau de Boutin.

L... est inculpé d'outrages à l'égard des gendarmes.

Mais il est établi que L... est plutôt malade que méchant.

### Attentat à la pudeur

Une instruction est ouverte contre un tailleur de Lentillac, nommé V..., âgé de 72 ans, qui est inculpé d'attentat à la pudeur sur des gamins.

### Vandalisme

Une enquête est activement menée pour rechercher les auteurs d'un acte de vandalisme commis à Figeac.

Des jeunes gens, pour s'amuser, ont précipité dans le vide plusieurs pierres de taille formant le couronnement du mur de soutien de la plate-forme du château.

Cet acte stupide mérite d'être réprimé.

## Les Sports

### AVIRON CADURCIEN

AVIRON CADURCIEN bat Groupe Sportif Figeacois par 13 points à 9.

Dimanche dernier, en déplacement à Figeac, l'Aviron Cadurcien a remporté une nette victoire sur le Groupe Sportif Figeacois (Champion d'Auvergne, 2<sup>e</sup> série). Cette partie s'est déroulée devant un public assez nombreux et fut très agréable à suivre par moments. A noter quelques ébauches d'attaques classiques de part et d'autre. Figeac ne parut pas jouer comme d'habitude. Cahors déplaça une équipe mixte, mais les remplaçants firent de leur mieux, et jouèrent avec beaucoup de fougue et de cœur. Les deux équipes se ressentirent des efforts fournis dans les rencontres du dimanche précédent en championnat. Figeac a besoin d'améliorer sa forme s'il veut faire bonne figure dans les Championnats de France.

Le Conseil d'Administration et tous les membres de l'Aviron Cadurcien sont heureux d'apprendre la nomination du sergent Labro au grade d'Adjudant-Chef et lui adressent leurs plus vives félicitations.

Traversant un jour à toute allure Uriage pour battre un record, le petit clerc Malaunay, en maillot rouge et les mollets nus, penché sur sa bicyclette comme s'il en voulait mordre le guidon, distinguait néanmoins la jeune femme et son compagnon qui regardaient la course, de sorte que l'étude Tabourin et par surcroît tout Grenoble surent à quoi s'en tenir sur leur intimité.

Philippe Lagier, en recherchant Elisabeth, s'acquittait simplement d'une mission qui lui plaisait de jour en jour davantage. Après les inutiles préliminaires de conciliation, l'assignation en séparation avait été lancée. Au nom d'Albert, il fallait y répondre. Or, Albert entendait réclamer le divorce et prendre à son tour l'offensive. Avant de rédiger des conclusions aussi embarrassantes, l'avocat s'était rendu au boulevard des Adieux pour y consulter la personne dont il respectait le plus les avis :

— Voici, avait-il expliqué à Mme Derize mère, ce que votre fils veut répliquer. Il ne se défend plus, il attaque. Il m'a remis le journal intime qu'il a tenu, d'une façon intermittente, après son mariage. Il prétend que j'y trouve les preuves d'une continuelle injure ; mais l'incompatibilité d'humeur n'est pas une cause de divorce. Et puis, dois-je m'en servir ? La vieille femme avait demandé à lire ces cahiers. Son fils lui avait autorisé. Elle les avait restitués à Philippe avec ces mots :

— Albert se déshonorerait s'il se servait publiquement de pareils écrits. Les reproches qu'il adresse à sa femme ne relèvent pas des tribunaux. Mais peut-être frapperont-ils le cœur d'Elisabeth. C'est une honnête femme, malheureusement trop inattentive et indifférente comme tant d'honnêtes femmes. Ah ! si elle ouvrait les yeux ! Montrez-lui ce journal. Obtenez d'elle qu'elle le lise.

— Ce journal ? avait objecté l'avocat stupéfait. Y songez-vous ? Albert y raconte son amour.

— Dans l'état des choses, je ne vois plus que ce moyen à tenter. Qu'elle affronte l'interprétation de sa propre vie. Cet amour même que je déteste mais qui n'a rien de vil, elle verra qu'il ne lui est pas étranger, qu'il est né de son imprudence nonchalance. Si elle comprend, peut-être trouvera-t-elle le courage de pardonner, surtout la patience d'attendre. Si elle ne comprend pas, mieux vaut encore pour Albert perdre en justice ses enfants qu'il a déjà trop oubliés, que toucher ainsi à leur mère. Oui, je ne vois plus que ce moyen de rapprochement, si étrange et dangereux qu'il soit. Mon ami, montrez à Uriage : je compte sur vous. De mon côté, j'obtiens d'Albert qu'il cesse de se défendre s'il doit invoquer de tels arguments.

— Mais il veut divorcer.

En chrétienne elle avait répondu : — Les hommes n'ont pas le pouvoir de séparer ce que Dieu a uni. La vie,

dans sa brièveté, nous donne encore le temps d'épuiser nos passions et de reconnaître, même tardivement, le droit chemin. Le divorce, c'est l'irréparable. Si le divorce, je n'y surviendrais pas. Je le lui dirai au besoin.

Philippe s'était incliné. Ce petit appartement délabré, c'était le seul endroit du monde où il laissait son scepticisme à la porte. Avant de livrer ses armes à sa belle ennemie, il voulait l'observer, l'étudier. Volontiers il agissait avec quelque lenteur. C'est assez l'habitude des intelligences compliquées. Un peu plus tôt, il eût risqué de relever dans ses regards, dans ses mouvements de retraite, quelque trace d'inquiétude. Mais lorsqu'il débarqua à Uriage, elle était rassurée et se laissait distraire. La petite cour qu'on lui organisait sournoisement ne manqua pas d'agacer l'avocat. C'étaient d'insignifiants jeunes gens, comme il en pullule dans les villes d'eau, et qu'aurait inévitablement une femme si jeune et délaissée. Comment ne pas s'imaginer qu'elle offrirait une proie facile, à peine protégée par la surveillance relâchée de parents débonnaires et d'aïeux accablés d'occupations mondaines, mais sans agrément. Philippe leur distribua ses fêches : la galerie qui s'en amusa l'installa confortablement à la place de tous ces prétendants, et la jeune femme ne daigna pas remarquer leur absence.

Qu'attendait-il dès lors ? Sa stra-

tégie et des complications imprévues lui ménageaient les entrevues nécessaires. Il se décida à porter à Elisabeth les cahiers d'Albert. Elle le reçut au jardin où, devant un fond de pins et de mélèzes, fleurissaient quelques roses remontantes : on était déjà en septembre.

— Qu'est-ce que ce paquet ? demanda-t-elle en plaisantant.

Il employa ce ton de persiflage qui dissout toutes les convictions, et entraîna à la longue une perversion de l'esprit désaccoutumé de rien prendre au sérieux.

— Ce sont vos torts. Il y en a beaucoup.

— Mes torts ?

— Avez-vous oublié notre conversation de Grenoble ? Je vous disais qu'il ne m'était jamais arrivé dans ma carrière de rencontrer une instance en divorce où tous les torts fussent d'un seul côté. Vous m'avez défendu de citer les vôtres. Je vous les apporte.

— Eh bien ! j'écoute, fit-elle, incrédule.

— Non, non, vous les lirez.

— Vous avez pris la peine de les écrire ?

— Ce n'est pas moi.

— Qui donc ?

Mais déjà elle avait deviné et, prudente, songeait à se mettre en garde.

— C'est Albert. Prenez.

— Oh ! non, merci.

Il ne tint pas compte de ce refus : — En deux heures, vous avez le

temps de déchiffrer ces notes. Vous pouvez les lire ce soir et me les rendre demain.

— Ce soir, je dine chez Mme Passerat.

— C'est vrai, je suis invité. Et demain ?

— Demain, nous allons en automobile au château de Sassenage, et notre soirée est prise aussi.

— Enfin vous trouverez un jour.

— Pourquoi voulez-vous que je lise ces cahiers ?

Déjà elle ne les repoussait plus avec autant d'intransigence : cette lecture ne l'engageait à rien.

— Vous y verrez les griefs que je vais formuler contre vous dans mes conclusions.

Elle s'étonna et rougit, ce qui acheva de donner à sa figure un air de jeune fille qui débute dans le monde.

— Je croyais qu'Albert ne se défendrait pas.

Ce trouble visible excita Philippe Lagier qui mit quelque cruauté à lui répondre :

— Il se défendra si bien qu'il demandera le divorce lui, non la séparation.

— Ah ! murmura-t-elle.

Et le sang qui avait afflué à ses joues s'en retira promptement.

(A suivre)

Feuilleton du « Journal du Lot » 20

## LES YEUX QUI S'OUVRENT

PAR  
Henry BORDEAUX  
DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

« Nul effort n'est perdu. »  
PASTEUR.

### DEUXIEME PARTIE

#### I

### L'ENVERS DU MONDE

Il fut aussitôt circonvenu et accablé d'invitations ; car il apportait un élément d'intérêt dans le petit cercle de Mme Passerat. Son esprit caustique, sa perpétuelle ironie, ses voyages et son goût des arts plastiques donnaient à sa conversation un tour varié qui le faisait rechercher principalement des femmes : celles-ci se plaisaient à la petite guerre suscitée dans la causerie par les paradoxes ingénieux ou les opinions inédites et hardiment défendues. Enfin, d'un concert unanime et sans aucun mot d'ordre, on s'entendit pour rapprocher d'Elisabeth l'avocat de son mari, et susciter ou favoriser un flirt aussi piquant.

Droits de reproduction et de traduction réservés pour tous pays.

Bourse de Paris

Cours comparatifs de la Semaine

Table with columns for 'Cours du 18 Janv.', 'Cours du 25 Janv.', and 'Fonds d'Etat'. Rows include various government bonds and securities.

Table titled 'Crédit National' showing financial data for various periods and interest rates.

Table titled 'Crédit Foncier' listing interest rates and values for different types of loans and mortgages.

Table titled 'Ville de Paris' showing interest rates and values for municipal bonds and securities.

Imp. COUSSLANT (personnel intéressé) Le co-gérant: L. PARAZINES.

Bibliographie

A partir de février, La Revue Hebdomadaire publiera les Conférences de la Société des Conférences, que préside M. René Doumic, Secrétaire perpétuel de l'Académie Française.

Shakespeare: 10 conférences, par Louis Gillet, un des maîtres de l'histoire des littératures étrangères.

Tourgueniev: 4 conférences, par André Maurois, l'auteur d'« Ariel », de « Disraeli », de « Byron ».

1830-1930: 6 conférences, par MM. Lucas-Dubreton, Francis de Croisset, Général Mordacq, le R. P. Tautzin, M. Paul Hazard et Mlle Dussanne.

Abonnement de 3 mois, donnant les 20 conférences: 25 fr. Envoi sur demande accompagné de 1 fr. du programme détaillé de la liste des primes exceptionnelles de Librairie, et d'un spécimen.

Société des Conférences

C'est à M. Louis Gillet que sera, cette année, confié le cours de la « Société des Conférences », que préside M. René Doumic, Secrétaire perpétuel de l'Académie Française.

M. Louis Gillet a choisi pour sujet, en cette année 1930 où est commémoré le Romantisme, le plus illustre représentant de cette rénovation littéraire, celui-là même que Victor Hugo considérait comme le grand ancêtre: Shakespeare, et il nous montrera un Shakespeare renouvelé d'après nombre de documents inédits.

C'est la Revue Hebdomadaire qui publiera, en exclusivité et in-extenso, ce « Shakespeare », de même que les autres conférences: le « Tourgueniev », d'André Maurois, où l'on retrouvera la pénétrante psychologie, le don de création de « Disraeli », ou de « La vie de Shelley », enfin, les six conférences rassemblées sous ce titre évocateur: 1830-1930, de MM. Lucas-Dubreton, Francis de Croisset, Général Mordacq, le R. P. Tautzin, Paul Hazard et Mlle Dussanne.

Abonnement de 3 mois donnant les 20 conférences: 25 francs.

Envoi sur demande accompagnée de 1 fr. du programme détaillé, de la liste des primes exceptionnelles de librairie, et d'un spécimen.

Sarlat et le Périgord

On annonce la publication très prochaine de Sarlat et le Périgord Méridional, II, 1370-1453, par J. Maubourguet, docteur ès-lettres.

On souscrit au prix de 20 francs aux Editions du Livre Libre, chez MM. Montagne et Queyroi, libraires à Sarlat, et chez l'auteur à Sarlat.

LES ANNALES

Quelques titres suffiront à souligner l'intérêt que présente le dernier numéro des Annales: Visite à l'île de Fer de Scapa-Flow, par Elie Richard; André Maurois, Maurice Dekobra et Julien Green, par André Lang; le prix Nobel du prince de Broglie, par Charles Nordmann; Pourquoi les Américains vivent en France, par Paul Morand; le Cardinal Verdier, par Mgr Herscher; le mariage de la princesse Marie-José et du prince Umberto, par Yvonne Sarcely; les Souvenirs de Henri Duvernois; le roman de René Bizet, le supplément poétique de seize pages, par André Dumas; les chroniques habituelles de Benjamin Crémieux, André Billy, Gérard Bauer, Pierre Seize, Georges Auric. Et surtout l'admirable article de M. Louis Barthou: de Bossuet à Briand en passant par Moscou. Partout en vente: le numéro: 3 francs.

LA NATURE

Toujours variée et intéressante, La Nature offre dans son dernier numéro une abondance d'articles illustrés sur les sujets scientifiques et techniques les plus divers.

Tout d'abord elle présente un exposé complet des recherches récentes sur la régénération chez les Vertébrés: on sait, depuis peu, provoquer chez certains animaux des membres surnuméraires et le système nerveux joue un rôle important dans ces productions anormales.

Le delta du Danube est une région particulièrement riche, mais peu connue, où de grands travaux sont actuellement entrepris. M. Garnier révèle ces richesses et les progrès de leur exploitation.

La T. S. F. pénètre dans tous les do-

maines et voici que les appareils radio-électriques viennent de servir à mesurer les vibrations mécaniques, celles des automobiles par exemple avec une finesse et une exactitude accrues.

Le caoutchouc est un colloïde dont on commence à connaître les propriétés physico-chimiques et même à les utiliser pour coaguler au mieux le latex.

A côté des grands vignobles connus de tous, la France possède dans le Jura des vins de garde et des vins de paille qui méritent l'attention et dont la culture s'accompagne de cérémonies traditionnelles très pittoresques.

Sait-on que la machine à coudre, aujourd'hui vieille de cent ans, est l'œuvre d'un Français: Thimonnier. De sa première machine à tous les modèles d'aujourd'hui, il y a eu maintes inventions successives.

Le plus grand sous-marin du monde, le « Surcouf », vient d'être lancé en France. Il a 120 mètres de long!

Sait-on aussi qu'on parle en Europe 120 langues différentes!

Et connaît-on le vilayet d'Alaya, en Turquie d'Asie?

Et l'histoire des vieux savants quand ils étaient jeunes, de ceux qui furent considérés comme de mauvais écoliers? Tels sont quelques-uns des sujets qu'on trouvera traités dans ce numéro de La Nature. Il en est encore bien d'autres, mais on ne pourrait ici tout énumérer.

LA NATURE. — Revue des Sciences et de leurs applications à l'Art et à l'Industrie, 120, Boulevard Saint-Germain, Paris.

FOURRURES ROBES - MANTEAUX Réparation Transformation de Fourrures ACHAT DE SAUVAGINE Fouine - Putois - Renard MME BARDY 14, rue Maréchal Foch CAHORS

Chemin de fer de Paris à Orléans LE MAROC à moins de 45 heures de Paris Touristes qui craignent les longues traversées et hommes d'affaires pressés appelés au Maroc, profitez des nouveaux horaires espagnols qui fonctionneront à partir du 15 mai prochain. Vous pourrez aller de Paris à Tanger en moins de 45 heures, en partant de Paris par le train de luxe Pyrénées-Côte d'Argent (Paris-Quai d'Orsay 20 h. 40).

Vous arriverez à Madrid-Nord à 20 h. 35 et pourrez repartir le soir même de Madrid-Atocha à 21 h. 35. C'est la voie la plus rapide, la seule ne comportant guère que 2 h. 1/2 de mer.

L'AMERIQUE DU SUD Via Bordeaux Il est rappelé au Public les facilités offertes pour les relations avec l'Amérique du Sud via Bordeaux. Sur présentation d'un billet de passage des Compagnies Sud-Atlantique et Chargeurs-Réunis, conjointement avec un billet de chemin de fer pour Bordeaux, les bagages sont enregistrés directement à Paris-Quai d'Orsay pour la destination définitive, après visite par la Douane. L'enregistrement est fait à Paris-Quai d'Orsay la veille du jour fixe pour le départ des paquebots de Bordeaux. Des dispositions spéciales sont en outre prévues pour amener les voyageurs, sans changer de voiture, jusqu'au quai d'embarquement. Dans le sens du retour, les bagages à destination de Paris peuvent être enregistrés directement à bord du paquebot, avant son arrivée à Bordeaux. La visite de ces bagages par la Douane n'a lieu qu'à la gare de Paris-Quai d'Orsay, et tout est fait pour faciliter aux voyageurs le plus possible, comme à l'aller, la traversée de Bordeaux.

LA PHOSPHIODE GARNAL remplace avantageusement l'HUILE de FOIE de MORUE et les préparations iodotanniques phosphatées Pour la guérison des: ENFANTS FAIBLES, PERSONNES DÉLICATES Malades, Grippés et Convalescents

LYMPHATISME: Glandes, Gourmes des enfants, Sécrétion purulente des yeux et des oreilles. MALADIES DES OS: Rachitisme, Scrofule des enfants. MALADIES DE LA POITRINE: Coqueluche, Toux persistante, Grippe, Bronchite, Asthme, Catarrhe chronique, Angine de poitrine, Tuberculose. ANÉMIE: Faiblesse générale, Manque d'appétit, Formation difficile des jeunes filles, Règles anormales ou douloureuses, Désordres de l'âge critique. NEURASTHÉNIE. — CONVALESCENCE: des maladies infectieuses, Grippe, Influenza, Fièvre typhoïde.

Le D' ORTEL Ancien Interne des Hôpitaux de Paris Docteur en Médecine de la Faculté de Paris écrit: « Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est sans contredit la PHOSPHIODE GARNAL. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre. Chaque flacon de PHOSPHIODE GARNAL renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associée à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant. La PHOSPHIODE GARNAL fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os. C'est le grand remède contre l'Anémie et les Pâles couleurs. Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie. Par son iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine. Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches. » Prix du flacon: 14 francs. — Grandeur unique



Maitresses de Maison? LISEZ la Mode Pratique qui concilie ÉLEGANCE - FANTAISIE JOLIS RAFFINEMENTS avec l'économie qu'impose la vie chère. Un an, 52 numéros, dont 24 en couleurs: 50 fr. Le Numéro: 1 fr.

SERVICE D'HIVER 1929-1930

Large railway schedule table with multiple columns for routes: De Paris à Toulouse par Cahors, De Toulouse à Paris par Cahors, De Cahors à Libos, De Libos à Cahors, De Cahors à Capdenac, De St-Denis-près-Martel à Aurillac, Le Buisson à St-Denis-près-Martel, Toulouse à Capdenac, Brive et Paris, De Sarlat à Gourdon, De Gourdon à Sarlat, De Capdenac à Cahors.